

# Essonne

N° 390

# Journal



**District de l'Essonne  
de Football**

Infos clubs (p. 1 à 9)

Annonce (p. 10)

Procès Verbaux (p. 11 à 16)

CHÈQUE  
SPORT

pour votre  
licence  
ou votre  
équipement  
sportif !



40€  
offerts<sup>(1)</sup>



Crédit Mutuel

**Solidarité et Proximité : Deux grandes valeurs partagées et portées par votre District de l'Essonne de Football et son partenaire, le Crédit Mutuel.**

Afin de faciliter l'accès à la discipline à vos licenciés ou futurs licenciés (à promouvoir lors des forums des associations), en Essonne, et dans le cadre de la signature d'une convention, le Crédit Mutuel offre à chaque adhérent en chèque Sport d'une valeur de 40 euros à valoir sur le prix de la licence ou de l'équipement sportif(1) (**Cf. pièce jointe**).

Le Crédit Mutuel est une banque de proximité qui a à cœur d'être proche de ses clients et de son environnement local : <http://offres-asso.creditmutuel.fr>  
ou

<https://www.creditmutuel.fr/cmcee/fr/banques/groupe/societaires/valeurs.html>



FRANK CHRISTIAN  
SPORTS

## Communiqué du Président

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents,

La rentrée est déjà là, je suppose que celle-ci se fait dans la joie et la bonne humeur en raison de cet titre tant convoité de champions du monde que nos bleus nous ont acquis avec brio. Nous avons un peu, de près ou de loin, participé à cette victoire puisqu'un grand nombre de nos bleus sont issus de l'Île-de-France.

Cette nouvelle saison débute donc avec, sans doute, un apport de jeunes joueurs et joueuses dus à l'obtention de cette seconde étoile. Il va nous falloir faire face autant que faire ce peut, car nous le savons bien, que ce soit sur l'aspect structure ou encadrement, il y a des limites difficilement franchissables.

Nous mettrons tout en œuvre pour vous y aider.

Fidèles à nos engagements, le comité directeur et moi-même continuerons à servir et aider nos clubs.

Certaines actions mises en place la saison dernière ont donné entière satisfaction et seront renouvelées.

Je pense au règlement des arbitres par l'intermédiaire du district, la mise en place d'un critérium des + de 55 ans qui réjouit nos anciens et qui se passe dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

La permanence du mercredi opérée par la CDA qui permet aux arbitres de venir échanger ou se renseigner directement.

L'abandon de la « part district » pour la licence dirigeant (te), les dotations chasubles brassards pour les nouveaux accédants en D1.

Le trophée des champions 2017.2018 sera également réédité en ce début de saison.

Les formations de dirigeants, tant sur la FMI que sur les formations de secrétaires, de référents sécurité, de dirigeants accompagnateurs en football d'animation, en collaboration avec les techniciens du District. Et bien entendu les formations de cadres techniques.

Le nouveau dispositif FAFA sera bientôt connu, et dans le cadre de l'aide aux clubs que nous avons mis en place, le district vous accompagnera dans vos demandes.

La CDPME restera à votre service pour prévoir les risques éventuels liés à la compétition et assurer les médiations nécessaires.

Un des principaux sujets sera à l'ordre du jour de cette nouvelle saison, qui sera bien évidemment au cœur des projets. Il s'agit de la promotion du football féminin où plusieurs actions et animations vous seront proposées dans le cadre de la coupe du monde féminine 2019 que notre pays accueillera. Nous devons participer activement à cette promotion et à ces animations et je sais que vous répondrez présents.

## Communiqué du Président (suite et fin)

Des nouveautés dans la pratique du football d'animation qui seront présentées par nos techniciens lors de la réunion de rentrée du 17 septembre.

Un guide destiné aux parents ainsi qu'aux éducateurs sera mis en ligne et expliqué lors de cette même réunion. Je vous invite à vous intéresser de près à ces nouveautés.

Afin de sensibiliser les différents acteurs de notre football départemental, vous trouverez en annexe [un rapport de sensibilisation](#) très explicatif et peu glorieux. Celui-ci met en avant la violence qui progresse dans le département. J'appelle à une prise de conscience de chacun afin que nous puissions ensemble faire face à ce phénomène, fléau de notre sport.

Mon comité directeur et moi-même restons à votre écoute, et nous vous souhaitons une excellente saison 2018.2019 dans un esprit sportif, convivial et respectueux.

Sportivement vôtre,

François THISSERANT

Président du district de l'Essonne  
Vice Président de la Ligue de Paris Ile de France



# FUTSAL



Saison 2018-2019

**Critérium**

**U13**

**Rassemblements**

**U7-U9 & U11**

Plus d'infos : [essonne.fff.fr](http://essonne.fff.fr) / 01.60.84.93.23

## La refonte des Championnats de jeunes

Lors de sa réunion plénière du 25 Juin 2018, le Comité de Direction de la Ligue a :

- Pris acte de la décision de l'Assemblée Fédérale du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes (cf. sur le site Internet de la F.F.F. pour prendre connaissance des textes votés lors de cette Assemblée), et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le nouveau Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes prévoyant que ce sont les clubs issus des Championnats Régionaux U16 et U18 qui accèdent respectivement au Championnat National U17 et Championnat National U19,

- Décidé qu'à l'issue de la saison 2018/2019, les Championnats Régionaux de Jeunes seraient modifiés comme suit :

- \* Au niveau régional et départemental : le Championnat U19 devient le Championnat U18
- \* Au niveau régional et départemental : le Championnat U17 devient le Championnat U16
- \* Au niveau régional et départemental : Le Championnat U15 devient le Championnat U14
- \* Au niveau régional : le Championnat U16 devient le Championnat U17
- \* Au niveau régional : le Championnat U14 devient le Championnat U15

Cliquez **ICI** pour de plus amples précisions (structure des Championnats, accessions/relégations, etc.) sur la réforme des Championnats de jeunes adoptée par le Comité de Direction de la Ligue.

\*\*\*\*\*

## Calendrier Technique 2018-2019

Retrouvez le calendrier technique prévisionnel du District de l'Essonne de Football pour la saison 2018-2019, **en cliquant ici**.

\*\*\*\*\*

## Formations Dirigeants 2018-2019

Retrouvez les formations d'ores-et-déjà prévues par le District de l'Essonne de Football pour les dirigeants au cours de la saison prochaine, **en cliquant ici**.

## ARBITRAGE : Les formations 2018-2019

Retrouvez les dates des 3 sessions de formation initiale à l'arbitrage prévue pour la saison 2018-2019 :

Nouveauté cette saison : les bons de formations arbitres à télécharger dans :

<https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

Ces bons sont à envoyer avec le dossier d'inscription.

### 1ère session **Complète**

Samedi 22 septembre 2018

Dimanche 23 septembre 2018

Dimanche 30 septembre 2018

Samedi 6 octobre 2018

### 2ème session (inscription à venir)

Samedi 10 novembre 2018

Dimanche 11 novembre 2018

Dimanche 18 novembre 2018

Samedi 24 novembre 2018

### 3ème session (inscription à venir)

Samedi 19 janvier 2019

Dimanche 20 janvier 2019

Dimanche 27 janvier 2019

Samedi 2 février 2019

\*\*\*\*\*

## NOUVEAUTE POUR LES LICENCIES FEMININES

Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Pour les formations techniques et arbitrages, vous devez nous faire parvenir vos bons de formations ainsi qu'un chèque de caution de 50€ en cas d'absence à l'ouverture de la formation.

Vous trouverez les bons à télécharger en cliquant sur le lien suivant : <https://essonne.fff.fr/formations/inscriptions-formationen/>

## Ouverture de la saisie des licences dans Footclubs

Comme la saison précédente et par souci d'aide aux clubs, la Ligue de Paris Ile de France a édité et envoyé les bordereaux de demande de licences papiers aux clubs.

Toutefois, dès son ouverture, les clubs pourront de nouveau utiliser le service de dématérialisation des demandes de licences. Le périmètre reste identique à celui de la saison 2017/2018 à savoir les renouvellements et nouvelles demandes des joueurs amateurs et dirigeants.

Afin de vous aider dans cette démarche, le District de l'Essonne met sur son site le guide [« Dématérialisation des demande de licences Saison 2018/2019 »](#).

\*\*\*\*\*

## Demandes de licence 2018/2019 : mise à jour des photos

Conformément aux dispositions de l'article 2 bis du Guide de procédure pour la délivrance des licences (Annexe 1 aux Règlements Généraux de la F.F.F.), les photographies doivent être impérativement renouvelées :

- . Dans les 2 saisons suivant leur numérisation pour ce qui concerne les licenciés mineurs ;
- . Toutes les 5 saisons pour les licenciés majeurs.

Afin de vous permettre de gagner du temps dans le traitement de vos demandes de licences 2018/2019, vous pourrez, à compter du **1er Mai 2018**, mettre à jour les photos dont la durée de validité est à échéance du 1er Juin 2018, étant précisé que sur la liste de vos licenciés figurant dans FOOTCLUBS (Menu Licences - Liste), le licencié dont la photographie doit être renouvelée, sera signalé par un encadré rouge en face de son nom. Lorsque vous vous positionnez sur cet encadré, la mention « photo invalide » apparaîtra. Il est donc temps pour vous de scanner une nouvelle photo.

\*\*\*\*\*

## La mise à jour de membres du club : rappel

Conformément aux dispositions de l'article 35 des Règlements Généraux de la F.F.F., chaque changement dans la composition du Bureau ou dans les Statuts du club est notifié dans la quinzaine au District intéressé qui transmet à la Ligue. Les pièces justificatives (Procès-verbal de l'Assemblée Générale, etc.) doivent être jointes.

Outre cette information adressée aux instances, le club doit renseigner dans le logiciel fédéral FOOTCLUBS les changements intervenus au sein des membres de son Bureau.

Cliquez [ICI](#) pour prendre connaissance de la procédure pour modifier les personnes qui possèdent dans le club un titre ou une fonction particulière dans l'organisation.



## Expiration des mots de passe Footclubs – FMI

Les mots de passe Footclubs des utilisateurs ayant un accès F.M.I. sont arrivés automatiquement à expiration le 30 juin 2018.

Les utilisateurs des F.M.I. sont donc invités à modifier leur mot de passe à partir du 1er juillet 2018.

2 possibilités pour changer son mot de passe :

Via le site internet <https://fmi.fff.fr/assistance/>

En utilisant la rubrique « Mot de passe expiré ou oublié »

Via Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)

En utilisant la fonctionnalité “Mot de passe oublié” sur la fenêtre de connexion avant de vous connecter.

Le changement de mot de passe ne peut pas se faire dans l’application F.M.I. (ni sur tablette ni sur internet)

Cette procédure sera à renouvelée début JANVIER 2019.

Nous vous remercions de bien vouloir communiquer cette information à vos utilisateurs.

\*\*\*\*\*

## Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 en ligne

A l’instar des saisons précédentes, l’impression des bordereaux de demande de licence a été reconduite pour la saison 2018/2019 ; ainsi, le Correspondant du Club recevra à compter de la fin de la semaine 22 :

- . Les bordereaux de demande de licence 2018/2019 au format papier : pré remplis pour les Renouvellements, et vierges pour les nouvelles licences et/ou les changements de club,
- . Des questionnaires de santé,
- . Les documents d’informations relatifs à l’assurance licence 2018/2019.

Dans l’attente de la réception de ces documents, vous pouvez télécharger :

- . **Formulaire de demande de licence Joueur/Dirigeant 2018/2019**
- . **Questionnaire de santé**
- . **Formulaire de demande de licence Educateur 2018/2019**
- . **Formulaire de demande de licence Arbitre 2018/2019**



## Tout savoir sur la licence assurance 2018/2019

Il est rappelé que conformément aux dispositions légales et réglementaires, la Ligue a souscrit au bénéfice de ses clubs et licenciés un contrat d'assurance collectif ayant pour objet de proposer un certain nombre de garanties en cas d'accident, dommages corporels ou sinistre survenant à l'occasion de la pratique sportive.

Il vous est proposé de prendre connaissance des garanties responsabilité civile et individuelle accidents, souscrites auprès de la Mutuelle des Sportifs (M.D.S.) au titre de la saison 2018/2019 en consultant :

- . [Le résumé des garanties souscrites](#) par la Ligue au bénéfice des clubs et licenciés.
- . [La notice d'information Responsabilité Civile](#) (contrat n°4035070H souscrit par la M.D.S. auprès de la M.A.I.F.).
- . [La notice d'information Individuelle Accident](#) (accord collectif n°980A18 souscrit auprès de la M.D.S.).

Afin d'accompagner au mieux les clubs et compte-tenu des questions récurrentes relatives au champ d'application de l'assurance, [une notice explicative](#) vous permettra notamment de comprendre pour quels risques et sinistres votre club est assuré par la Ligue.

Enfin, il est rappelé que la Ligue a souscrit auprès de la M.D.S. [un contrat de prévoyance « SPORTMUT FOOT »](#) qui permet de proposer aux licenciés de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières).

\*\*\*\*\*

## Groupes et Calendriers 2018-2019

Nous avons le plaisir de vous informer que les groupes et calendriers sont consultables sur notre site ainsi que dans vos footclubs. Vous trouverez également à télécharger [le calendrier général 2018-2019](#).

Les calendriers et les groupes des dernières divisions U15/U17/U19 et +55 ans sont maintenant consultables pour débiter la compétition les 29 septembre/30 septembre.

Pour les +55 ans. En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.

## AIGLE FERTOISE BOISSY CUTTE

### RECHERCHE ARBITRE ET ÉDUCATEUR U17

La FC MNVDB recherche pour cette saison (2018/2019) :

- un éducateurs dans la catégories U17
- des arbitres

Profil recherché : Etre volontaire, avoir une connaissance générale du football, savoir être à l'écoute.

Si vous êtes intéressé(e) par cette annonce, merci de contacter le responsable technique du club :

Philippe Stéphan

06 84 58 73 94

[responsable-technique@fcmnvdb.fr](mailto:responsable-technique@fcmnvdb.fr)

Merci de contacter Carlos RODRIGUES au 06.88.90.47.79 ou Freddy SMEETS au 06.86.92.44.34  
ou par mail : [500668@lpiff.fr](mailto:500668@lpiff.fr)

- Suivi des Compétitions
- Foot d'Animation
- Football Diversifié

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Présidente : Mme FRANCHET  
Membres : Mmes FORBIN, IZARD, MM. BEZIA, BEAUJOUAN, BRUNIER, LE BOULC, LE PRUNENNEC, MOZGALA, RAMACKERS  
CD : M. FORNARELLI  
Excusés : M. EYL

### PV du 18 septembre 2018

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

**Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées.**

Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

### CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

**Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.**

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

### MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs ; Il vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation** depuis

Footclubs et au secrétariat gestionnaire des compétitions d'accepter ou non ces demandes depuis FOOT 2000.

La procédure avec le formulaire reste inchangée ; Ce formulaire est disponible sur le site Internet :

<http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

### FEUILLES DE MATCHES

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM et Vétérans sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre footclub une feuille de match papier.

(Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Les feuilles de matches papier des + 45 ans (de couleur grise) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches papier des +55 ans (de couleur verte) seront envoyées début de semaine 37.

Les feuilles de matches des compétitions féminines seront éditées (rose) dès l'établissement des compétitions.

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

### FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

### DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué

officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur.

Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

### Arrêté municipal de la mairie de Morigny-Champigny

Fermeture du terrain d'Honneur du Complexe sportif Jean Coulobel.

Du samedi 15 septembre au dimanche 18 novembre 2018 pour réfection du terrain.

### Courrier de la mairie de Lisses

Interdiction d'utiliser temporairement le terrain synthétique et vestiaires du complexe Diagona.

A compter du mardi 28 septembre 2018 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Courrier de l'Agglomération de cœur d'Essonne.  
Fermeture du stade Faillu à Egly jusqu'à fin septembre.

## **CALENDRIERS**

**Les calendriers des dernières divisions U15/U17/U19 paraîtront le 20 septembre 2018 pour débiter la compétition les 29/30 septembre ; les derniers engagements seront pris en compte jusqu'au 17 septembre 2018 ainsi que les désengagements (gratuits jusqu'à cette date).**

### **Féminines**

La Commission attend le retour de la réunion de rentrée du Football Féminin, prévue lundi 20 septembre 2018.

### **CDM**

Courriel de Saint Germain Saintry Saint Pierre FC, reçu le mercredi 12 septembre 2018, nous informant ne pas avoir inscrit de CDM pour l'année 2018/2019.

A la lecture de la fiche d'alternances 2018-2019, il a bien été noté, l'inscription d'une équipe CDM.

Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **U15**

Courriel d'Arpajonnais demandant l'inscription d'une deuxième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4.

Courriel de Champlan nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel d'Igny nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4.

Courriel de Morangis-Chilly demandant l'inscription d'une troisième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4.

Courriel de Pays de Limours demandant l'engagement d'une deuxième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4.

Courriel de Plessis-Paté demandant l'engagement d'une deuxième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4.

Courriel de Saint Cheron nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Saint Michel Sports demandant l'inscription d'une deuxième équipe en U15.

La Commission engage cette équipe en D4.

Engagement (via la Ligue de Paris) d'une équipe U15 pour Révélation Foot Académie.

La Commission engage cette équipe en D4.

La Commission engage cette équipe en coupe de l'Essonne.

Courriel de Tigery nous informant du désengagement de son équipe U15 évoluant en D4.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **U19**

Courriel d'Aigle Fertoise nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel d'Arpajonnais nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D2/B.

Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Courriel de Tigery nous informant du désengagement de son équipe U19 évoluant en D3.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

### **Vétérans**

Courriel de Palaiseau nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D2/A.

Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

Cette équipe est retirée de la Coupe de l'Essonne.

Courriel de Saint Michel Sports nous informant du forfait général de son équipe Vétérans évoluant en D3/C.

Amende réglementaire pour désengagement de l'équipe après parution des calendriers.

### **+45 ans**

Courriel d'Arpajonnais RC nous informant du désengagement de son équipe + 45 ans évoluant en Poule F.

Cette équipe est retirée du Challenge + 45 ans.

Amende pour désengagement après parution des calendriers.

### **+55 ans**

En raison du nombre important d'équipes (14) en Critérium +55 ans, la Commission a pris la décision de modifier le calendrier. Deux poules de huit ont été créées au lieu d'une seule poule. La date de reprise du Championnat a donc été modifiée.

Courriel d'Athis Mons demandant l'engagement d'une équipe en Critérium + 55ans.

La commission enregistre l'équipe.

Courriel de Saint Michel Sports demandant l'engagement d'une équipe en Critérium + 55ans.

La commission enregistre l'équipe.

## **HORAIRES PARTICULIERS/CHANGEMENT DE TERRAIN**

### **U15**

#### **Arpajonnais**

Les rencontres à domicile de l'équipe U15 évoluant en D4 auront lieu à 14 h 30 été comme hiver sur les installations d'Egry.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.

#### **Pays de Limours**

Les rencontres à domicile de l'équipe U15 évoluant en D4 auront lieu à 14 h 30 été comme hiver sur les installations de Briis sous Forges.

Accord de la Commission.

Prévenir vos adversaires.



## COUPES ESSONNE SENIORS

### FMI NON PARVENUES DU 16 SEPTEMBRE 2018

1er et dernier rappel.

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 25 septembre 2018, sous peine de match perdu (Article 13.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux clubs et à l'arbitre sur la non transmission de la FMI.

### COUPE ESSONNE

Brunoy / Lissais

### COUPE DISTRICT

Montgeron / Courcouronnes

### Match n°20844760 du 16 septembre 2018

**Grigny / Saclas Méréville \* Essonne**

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La commission enregistre le score de la rencontre : 5-0 pour Grigny.

Absence de tablette. Amende réglementaire.

### Match n°20844775 du 16 septembre 2018

**Plateau Saclay / Draveil \* Essonne**

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La commission enregistre le score de la rencontre : 0-3 pour Draveil.

Refus de faire de la FMI par Plateau de Saclay. Amende réglementaire.

### Match n°20844777 du 16 septembre 2018

**Saint Michel / Angervilliers \* Essonne**

Courriel de Saint Michel pour règlement de frais d'Arbitrage.

La Commission fait savoir à Angervilliers qu'il lui appartient de régler les frais d'arbitrage.

Transmission à la comptabilité du District pour régularisation des comptes.

### Match n°20845010 du 16 septembre 2018

**Morsang sur Orge / Itteville \* District**

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La commission enregistre le score de la rencontre : 3-4 pour Itteville.

Non connaissance des identifiants ou mauvaise utilisation de la tablette. Amende réglementaire.

### Match n°20845060 du 16 septembre 2018

**Dourdan / Soisy sur Seine \* District**

Lecture de la feuille de match.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission enregistre le forfait de Soisy sur Seine.

Amende réglementaire.

### Match n°20845013 du 16 septembre 2018

**Viry-Chatillon / Aigle Fertoise \* District**

Courriel de Viry Chatillon.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande à Aigle Fertoise et à l'arbitre de la rencontre, le résultat du match pour sa réunion du 25 septembre 2018.

### Match n°20845011 du 16 septembre 2018

**Wissous / Boussy-Quincy \* District**

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 12 h 30.

Accord de la Commission.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### Demandes de changement de terrain via Footclub

Savigny / Grigny \* D1

Longjumeau / Mennecy \* D2/A

Longjumeau / Villebon \* D2/A

Gif / Boussy Quincy \* D2 / B

Montgeron / Igny \* D2 / B

VYC / Ollainville \* D4/A

Villabé / Draveil \* D5/C

Accord de la Commission.

### Match n°20578343 du 16 septembre 2018

**Arpajonnais / Saclas Méréville \* D4/A**

Reprise du dossier.

Rapport de l'arbitre. Remerciements.

Défaillance technique de la tablette.

Lecture feuille de match.

La commission enregistre le score de la rencontre : 4-5 pour Saclas-Méréville.

### Match n°20578476 du 16 septembre 2018

**Longjumeau / Bondoufle \* D4/B**

Reprise du dossier.

Réception de la FMI.

## CHAMPIONNAT CDM

### Demandes de changement de terrain via Footclub

Franco Port Wissous / VYC \* D2/A

Accord de la Commission.

## CHAMPIONNAT U17

### Match n° 20601865 du 30 septembre 2018

**Boussy-Quincy / Verrieres le Buisson \* D2/B**

Courrier de Boussy-Quincy nous informant de l'occupation de son terrain pour un match caritatif (Association Laurette Fugain).

La Commission demande à la Mairie de Boussy Saint Antoine un courrier officiel.

## CHAMPIONNAT U19

### Demandes de changement de terrain via Footclub

Verrieres le Buisson / Boussy-Quincy \* D2 / A

VYC/ Orsay Bures \* D2 / B

Accord de la Commission.

### Match n° 20599148 du 23 septembre 2018

**Brétigny / Viry Chatillon \* D1**

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 17 h, en baisser de rideau des U17 nationaux.

Accord de la Commission.

### Match n° 20599150 du 23 septembre 2018

**Mennecy / Evry \* D1**

Accord des deux clubs via Footclub pour jouer à 12 h.

Accord de la Commission.

## **CHAMPIONNAT VETERANS**

### **Demandes de changement de terrain via Footclub**

St Germain Saintry / Saint Vrain \* D2 / B  
Verrieres le Buisson / Plateau Saclay \* D2 / B  
Les vieux du foot / Benfica Yerres \* D3 / A  
Jeunesse Etampoise / Ollainville \* D3 / B  
Sud Essonne / Janville Lardy \* D4 / A  
Accord de la Commission.

### **Match n° 20596285 du 23 septembre 2018**

#### **Mennecy / Air France \* D3/C**

Courrier de Mennecy nous demandant le report de la rencontre.  
La Commission ne peut satisfaire à cette demande.  
La Commission maintient la rencontre.

### **Match n° 20596371 du 23 septembre 2018**

#### **Pecqueuse / Aop Corbeil \* D3/D**

Arrêté Municipal de Fermeture des Installations Sportives de Pecqueuse.  
La Commission fixe la rencontre le 28 octobre 2018.

## **+45 ANS**

### **Demandes de changement de terrain via Footclub**

VYC / Villebon \* Poule B  
Accord de la Commission.

### **Match n° 20595058 du 16 septembre 2018**

#### **Itteville/ Juvisy \* Poule E**

Arrêté municipal de fermeture du stade de Cerny du 23 août au 30 septembre 2018.  
La Commission reporte la rencontre au 28 octobre 2018.

### **Match n° 20594525 du 30 septembre 2018**

#### **Vigneux / Boussy-Quincy \* Poule A**

Courriel de Boussy-Quincy nous demandant le report de la rencontre en raison d'un match caritatif (Association Laurette Fugain).  
La Commission demande à la Mairie de Boussy Saint Antoine un courrier officiel.

## Commission Départementale du Football d'Animation

Membres : Y.JEYOU, D.MEE, P.MOUFLARD, C.VANDARD,  
M.BAKKOUCH, H.ELOUMAMI, MC. PERRAUT, S.DAUGUET,  
J.FREDAL  
CD : V. POLLET  
CDFA : D.ROY  
Excusés : R.DIAZ, S.AIME

**PV du 17 septembre 2018**

### **U6-U7**

FC VILLEMOISSON : Pris note de la demande d'organisation du plateau du 08/12/2018

### **U8-U9**

FC EVRY : Journée de rentrée, pris note de la participation de 6 équipes à Courcouronnes

FC VILLEMOISSON : Pris note de votre demande d'organisation du 08/12/2018

### **U10-U11**

FC SERMAISE : Réception de votre feuille de présence pour la journée de rentrée

FC BALLANCOURT : réception de votre feuille de présence pour la journée de rentrée

STE MESME -CORBREUSE : Pris note de votre non-participation à la journée de rentrée

FC DRAVEIL : Pris note de vos engagements soit 6 équipes (4+2)

BENFICA YERRES : Bien reçu votre engagement soit 1 équipe

### **U12-U13**

FC DRAVEIL : Pris note de vos engagements soit 4 équipes

BENFICA YERRES : Bien reçu votre engagement soit 1 équipe

US PALAISEAU/CS BRETIGNY : Journée de rentrée ; pris note de l'inversion des rencontres

### **INFORMATIONS**

REUNION DE RENTREE

Clubs présents : 70

## Commission Départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

Président : Léo ADJIMAN  
Membre : Marguerite LESUEUR  
CD : Pierre PAREUX  
Excusé : Fernando PASQUINI

PV du 18 septembre 2018

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la LPIFF et à l'annexe financier.*

### MODIFICATION DE MATCH :

Le DEF met à votre disposition un formulaire permettant d'obtenir l'accord écrit des clubs sur un même document en cas d'inversion ou d'avancement de rencontres et de changements d'horaire ou de terrain.

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de modification de match).

**Toutes les rubriques doivent être complétées. Les renseignements ci-après sont indispensables au traitement de cette modification :**

- **Compétition – Catégorie – Division – Poule**
- **Date – Numéro de match – Heure**
- **Equipe recevant – Equipe visiteuse**
- **Adresse du terrain**

Les clubs demandant des dérogations sur les matches de championnats sont priés d'obtenir l'accord écrit de l'adversaire et de faire parvenir cette dérogation au DEF au plus tard le jour de la réunion précédent la date du match (art. 10.3 du RSG du DEF). Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

### FEUILLE DE MATCH :

Les clubs recevant ont obligation de faire parvenir les feuilles de matches au DEF, soit par portage le mardi avant 12h, soit par courrier (cachet de la poste faisant foi) dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre (art. 13.2 du RSG du DEF).

Toute feuille de match transmise par fax ne sera pas considérée, seul l'original de la feuille de match sera traité.

**Pour un meilleur suivi des compétitions, il est rappelé aux correspondants des clubs recevant qu'ils doivent saisir leurs résultats par le logiciel Foot Clubs dès la fin des rencontres.**

### MATCHS REPORTES OU MODIFIES

La Commission vous rappelle la procédure « modification de match » à lire ci-dessus.

**-> A l'attention des clubs : nous rappelons que les notifications des indisponibilités des salles doivent être datées, signées, et avoir le cachet de la ville. Tout courrier ne respectant pas cette règle, ne sera pas pris en compte.**

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous les mardis (au lieu du lundi) de 10h30 à 12h00. Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : 01 60 84 93 19.

PVI : Elle se propose d'organiser également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

-> Attendre avis du CD du 24/09 avant publication

**Une réunion de rentrée avec tous les clubs de l'Essonne jouant en District comme en Ligue est programmée : le vendredi 21 septembre à 19h.**

\*\*\*\*\*

### MATCHS DE CHAMPIONNAT FUTSAL

A ce jour, nous avons 7 clubs inscrits :

- DIAMANT FUTSAL 3
- IGNY FUTSAL 1
- MARCOUSSIS FUTSAL 1
- MILLY GATINAIS FC 1
- MYA FUTSAL ESSONNE 2
- PARTOUT ATHIS 1
- REVE 1

### COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

### COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

**Prochaine réunion : mardi 25 septembre 2018**